

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 7.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. 1/2.		
Midi....	6 d. au dessus	66 deg.	27 pou. 3 lign.	Nord.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	11 h.	5 h.	Dernier quart.	22	
29 n.	0 h.	12 54 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgoin, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 7 mars 1839.

A l'heure qu'il est, le télégraphe a apporté au ministère le résultat de 425 scrutins. Sur ces 425 scrutins, le 15 avril a 213 nominations qui lui sont favorables ; l'opposition en compte 212. Ce résultat est avoué par les partisans les plus sincères et les plus dévoués du cabinet-Molé. Ainsi donc la grande victoire du ministère se réduit jusqu'à présent à une voix de majorité. Trente-quatre nominations sont encore à connaître ; supposez, ce qui n'est pas probable, que les deux tiers appartiennent au cabinet, et dites si la position que les élections nouvelles lui auront faite sera meilleure que celle qui l'a forcé à prononcer la dissolution de la chambre. (Correspondance particulière.)

Le fait capital qui s'est produit dans les élections est celui-ci : la chambre n'est pas modifiée. Le parti parlementaire a tenu tête à l'orage ; ses chefs reviennent à leur poste. La lutte va recommencer.

Le ministère a dissous la chambre pour se constituer une majorité sur laquelle il pût compter. Cette majorité, il la cherchera vainement dans la législature de 1839 ; elle lui échappe.

Si le parti parlementaire n'a pas grossi le nombre de ses adhérents, on doit dire que sa position est meilleure vis-à-vis du pays ; celle du ministère s'est empirée.

Les moyens violents ne peuvent pas long-temps se maintenir, ils amènent bientôt une réaction ; elle va commencer.

La coalition, dès le début de la session, aura des armes terribles contre le ministère ; elle aura à lui demander compte de l'abus qu'il a fait de la presse, des calomnies qu'il a déversées à pleines mains sur tous les hommes de l'opposition, des bruits de guerre et d'émeute qu'il a semés partout, des moyens de séduction qu'il a employés.

Certes, bien des faits honteux resteront ensevelis dans le mystère ; mais ce qui s'est fait à la face du pays suffit pour expliquer ce qui s'est tramé dans l'ombre. L'opposition a un devoir à remplir, devoir qui donnera la mesure de sa puissance ; c'est celui de prouver à tous que le ministère du 15 avril n'a reculé devant aucun moyen de captation, d'intimidation, de corruption. L'intimidation est flagrante. Les numéros du *Bulletin français* jetés à profusion dans toutes les communes de France n'avaient que ce but. Qui a fait les frais de cette publication ?

Qui a payé ces écrits anonymes envoyés à tous les électeurs ? Voilà ce que l'opposition devra rechercher ?

Les candidats de l'opposition dans chaque arrondissement savent fort bien par quels moyens leurs candidatures ont été combattues. Dans toutes les localités, on a fait militier l'intérêt de clocher ; on a parlé d'améliorations matérielles, on a promis des routes, des fonds pour constructions, pour réparations d'écoles, d'églises. Voilà les moyens de captation. Quant à la corruption, si elle s'est étalée avec moins de cynisme, on saura bien grouper assez de faits pour la mettre en relief.

Le ministère a voulu soutenir le choc de l'adresse. Il avait, disait-il, besoin de justifier ses actes ; il s'était fait un point d'honneur de ne pas se retirer avant le combat. Il devra agir de même, car aux griefs du passé il en a ajouté d'autres, sinon plus graves, du moins aussi accablants.

Une enquête sur les faits électoraux est nécessaire, le

Littérature.

LES CINQ CORDES DU LUTH,

PAR JOSEPHIN SOULARY, DE LYON (1).

Il y a dans cette fantaisie poétique de l'élan et de l'inspiration. Il serait difficile d'indiquer bien nettement la pensée qui a guidé la plume de l'auteur ; nous allons néanmoins essayer de la suivre en analysant quelques parties de son petit poème. Il commence par déplorer la route impure et funeste dans laquelle on a poussé la poésie.

La sainte poésie (dit-il) est toujours vierge et pure !...

Jamais on ne la vit, de fureur haletante,
Sur une lyre immonde et de sang dégouttante
Défier le meurtre aux pieds de l'échafaud !

Sur un mode infernal que leur chanteuse obscène
Mêle l'odeur du sang aux vins de l'échanson,
Si la mienne est parfois aux banquets de Mécène,
C'est la muse essayant la naïve chanson...

Qui, du bluet des champs couronnée avec grâce,
Enivre en souriant, dans la coupe d'Horace,
La colombe d'Anacréon.

Ces vers sont beaux et le dernier trait est charmant. Nous savons que la poésie n'est point une chose positive, que son langage est mystérieux, que les Romains avaient une explication qui signifiait également poète et prophète ; et les prophètes ne sont pas toujours très-claires. Il ne faut cependant pas abuser des droits les plus anciens et le mieux constatés. Or, nous ne devinons point quels poètes, de nos jours, ont déifié le meurtre aux pieds de l'échafaud, à moins que M. Souлары ait voulu parler de Lacenaire.

Il y a encore un peu d'obscurité dans l'avenir prédit à la

Oni, fille de David, ta mission est grande !...

Le temps vient !... la lumière éclairera tes lois !

(1) 1838. — Brochure in-8° de 48 pages, imprimée avec luxe. — Prix : 2 f. 50 c. — Lyon, Léon Boitel, quai St-Antoine, 36.

Courrier français en proclame l'urgence. Voici ce que nous lisons dans son numéro du 5 :

Dans les premiers temps du juste-milieu, les ministres et les candidats ministériels respectaient encore les personnes en combattant les opinions. On ne cherchait pas à déshonorer ni à blesser ses adversaires ; on évitait d'abaisser la politique à des scènes de pugilat. On ne provoquait pas, par d'indécents attaques, les passions des partis. Le gouvernement exposait ses vues et ses principes ; il aurait rougi de calomnier les doctrines et les hommes de l'opposition.

La guerre politique a changé de nature depuis le ministère du 15 avril. Tout est permis maintenant ; tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils contribuent au succès. On ne combat plus avec la grande tactique des armées régulières ; c'est une guerre d'embûches, de surprises et d'assassinats. Le ministère soudoie une troupe d'écrivains, comme autrefois on prenait des bravi à sa solde, pour attaquer et détruire la réputation des hommes qui lui sont opposés. On lui forge la calomnie et il la répand.

La France ne doit pas se rendre complice de l'indignité du ministère. Il faut que ces manœuvres scandaleuses soient dénoncées à la tribune, et qu'à défaut d'un autre châtiement, on leur inflige du moins la sévère punition d'une éclatante publicité.

Les députés de l'opposition se sont engagés sur l'honneur, en se séparant, à recueillir les faits de corruption, d'intimidation et de calomnie qui parviendraient à leur connaissance pour les dénoncer aux chambres ou aux tribunaux.

Le moment est venu d'ouvrir cette enquête sur tous les points de la France. La brigade est flagrante, les souvenirs des témoins n'ont pas eu le temps de s'affaiblir ; il faut faire un appel pressant à la bonne foi des électeurs.

Que chacun dise ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu et ce qu'il sait ; que l'on mette de côté les considérations d'amour-propre ou d'intérêt personnel ; qu'il se forme dans chaque arrondissement un grand jury chargé de préparer les éléments de cette accusation. Les tribunaux font justice tous les jours de l'escroquerie industrielle, c'est aux chambres à faire justice de l'escroquerie politique ; mais il ne suffit pas d'accuser, il faut prouver.

Ce que M. Martin (de Strasbourg) a fait pour M. de Girardin, tout député doit le faire pour M. de Montalivet, qui est responsable des excès de ses agents dans les élections de 1839. Tout citoyen, dans l'ancienne Rome, se dévouait à prendre le rôle d'accusateur public contre les oppresseurs de la patrie ; c'est le genre de courage qui est le plus nécessaire aujourd'hui.

BANQUET OFFERT A M. CHAPUYS-MONTLAVILLE A ST-GERMAIN-DU-BOIS, ARRONDISSEMENT DE LOUHANS.

Jeudi 28 février dernier, quatre-vingts personnes, tant électeurs que propriétaires ou négociants, se sont réunies à Saint-Germain-du-Bois, à l'hôtel du Lion-d'Or, pour offrir un banquet à l'honorable M. Chapuys-Montlaville, leur représentant dans les trois dernières législatures, et pour lui témoigner personnellement leur vive satisfaction pour la manière noble et désintéressée avec laquelle il a fait usage de son mandat.

La plus franche cordialité a présidé à ce repas. Au dessert, M. Pelletier, maire de Saint-Germain-du-Bois, a adressé à M. Chapuys-Montlaville un discours empreint du caractère de modération et de patriotisme qui le distingue. A ce discours, l'honorable M. Chapuys-Montlaville a répondu par la brillante et patriotique improvisation que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Messieurs,

Je suis entouré ici d'amis et de frères, et je vais vous parler comme un ami à ses amis, comme un frère à ses frères, car je le suis, et je m'enorgueille de ce double titre.

La situation politique actuelle alarme de bons esprits. Selon moi, vous ne devez pas vous alarmer, si vous êtes résolus à tenir ferme votre drapeau, et à ne pas permettre qu'on l'abaisse,

Les palmes du Thabor tresseront ta guirlande !...
Tu prendras pour trépied les marches de la croix !...
L'auteur s'inspire ensuite de la scène du festin de Balhazar.

Où donc est Daniel ?... où donc est le prophète ?...

Il vient ! silence !... il va parler !

Grands ! le règne est passé !... celui de Dieu commence,

Il a pesé dans sa puissance

L'orgueil et le murmure, et le sceptre et les fers ?

Que peut contre le mal une arme qui reste ?

Tout chargé de méfaits, le contrepoids funeste

S'est abaissé vers les enfers !

Frappez donc, fléaux des vengeances !

De Baal, en leurs fils, frappez les fils aînés !

Et si leurs fronts maudits, dans la fange traînés,

Se levaient implorant les célestes clémences,

Frappez encor !... Leurs consciences

Sans recours les ont condamnés !

Ah ! meure dans son maléfice

L'homme et ses desirs impuissants !

Que le crime en ses bras étouffe son complice !

Que la vapeur de son supplice

Monte comme le noir encens

D'un funéraire sacrifice !...

Voici le jour sans lendemain !

Frappez ! l'enfer attend ce que la mort sépare,

Ame et corps, ces époux d'un adultère hymen !...

L'éternel réveil se prépare ;

Frappez ! tant que la flamme ait séché cette mare

Où les vapeurs du mal naissent au souffle humain.

Le poète fait ici un retour sur lui-même ; il regrette d'avoir maudit ; il s'en veut d'avoir épousé les haines du ciel. Il a fait tant de fois ! dit-il ; le doute et le désespoir se sont emparés si souvent de son esprit ! Qui pourra maintenant rendre la foi et le calme à son cœur ?

M. Joséphin Souлары est plein de religiosité. Il n'avait pas besoin de dédier son œuvre à M. Lamartine, pour qu'on s'aperçût qu'il est un de ses adeptes. — Sa manière est large ; il peint à grands traits ; il plane au-dessus de nos régions sublunaires,

soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Le remède, vous le tenez en vos mains.

Je n'ai rien à vous dire sur les deux questions intérieure et extérieure, je les ai traitées dans mon compte-rendu.

Seulement, qu'il me soit permis de flétrir à la fois, d'un seul coup, une double calomnie.

Le ministère de camarilla, ces huit courtisans qui voudraient confisquer le gouvernement du pays à leur profit, font dire, par leurs agents, que nous conduisons à l'anarchie et à la guerre ; non, Messieurs, c'est un double mensonge, et la vérité, c'est que ce sont eux qui nous conduisent à l'anarchie par la perte de la liberté, à la guerre par notre abaissement vis-à-vis de l'étranger, et à une invasion, le pire de tous les malheurs, par la perte de toutes nos alliances.

Ce sont ces maux que nous voulons éviter. Il ne s'agit, aujourd'hui qu'on s'en pénètre bien, que d'une simple question de système politique.

Si la France, comme je n'en doute pas, donne raison aux 213, le ministère sera changé ; le gouvernement représentatif reprendra sa marche régulière, et les dangers que nous redoutons s'évanouiront.

S'il en était autrement, je concevrais des inquiétudes sérieuses sur l'avenir de la patrie.

En effet, Messieurs, une lutte existe entre des ministres qui veulent annuler ce que la révolution a fait, et la France qui a démasqué leurs desseins et qui s'y oppose. Voilà la question.

Nos pères de 1789 ont installé glorieusement la liberté au Capitole, voulons-nous qu'elle en soit arrachée ? Pendant cinquante années, nous avons versé notre sang sur les champs de bataille pour assurer notre indépendance nationale, voulons-nous qu'elle soit compromise ? Nous avons fait bien davantage, nous avons prouvé par le raisonnement que la liberté en pratique était la garantie la plus sûre de l'ordre et de la paix publique ! Nous avons aussi démontré que la satisfaction de ces deux grands intérêts, l'ordre et la liberté, était inséparable dans la logique !

Et, chose merveilleuse ! succès qu'il n'appartient qu'à la vérité de produire ! nous avons démontré à nos adversaires politiques que la liberté était pour eux un avantage, qu'elle les protégeait dans leurs droits, et nous les avons vus venant à nous et demandant à jouir du bénéfice de cette liberté.

Aujourd'hui, quel est donc le parti qui ne l'implore ? quel est l'homme qui se refuse à lui rendre témoignage ? Et, pour mon compte, ce n'est pas un triomphe de vanité de parti, mais c'est une satisfaction de cœur de voir les Français les plus divisés sur les causes secondaires, et même sur la cause essentielle de la politique, être cependant protégés, respectés par notre principe ; c'est un abri pour tout le monde. Qu'une injustice soit commise, en France, contre un homme, quel qu'il soit, quelque couleur qu'il porte, et aussitôt, en vertu de notre justice égale pour tous, il trouve le redressement du tort qui lui est fait.

La conservation de la liberté est donc dans l'intérêt général. Je l'ai toujours comprise ainsi dans son acception la plus large.

Cette conviction de son utilité me porte, je peux dire nous porte, car je me plais tous les jours de plus en plus à me confondre avec vous, nous porte, dis-je, à conserver pieusement dans notre souvenir la mémoire de nos pères de 1789, de ces géants qui ont soulevé le vieux monde, et qui ont fait éclore sur la surface de la terre une société nouvelle. Dans les temps difficiles, que cette mémoire nous soit présente ! Aujourd'hui qu'elle nous soit en aide !

Non, nous ne voulons pas dégénérer de nos pères ! Nous voulons continuer régulièrement, paisiblement, par les voies légales, par la force morale, la seule légitime au temps où nous vivons, la seule réellement puissante dans l'état de nos mœurs, l'œuvre qui a été commencée.

Nous voulons aussi améliorer le sort du peuple en général,

mais peut-être ne s'inquiète-t-il pas assez d'être compris par le vulgaire.

Toute œuvre a nécessairement un but, et nous ne devinons pas encore celui de M. Souлары. Voyons pourtant. Après avoir déclamé en vers excellents contre les passions des hommes, pleuré sur l'humanité et sur lui-même, invoqué Dieu, promené sa muse angélique dans l'empyrée, spiritualisé la poésie, il sent bien qu'il ne peut rester constamment dans ces plages éthérées, et qu'une corde au moins de son luth doit vibrer pour un sentiment terrestre. Et de fait ce n'est pas pour les anges seuls que l'homme doit chanter.

On nous pardonnera de dire, en passant, notre sentiment sur ces productions qui ne se rattachent à aucune question sociale, à aucun sujet populaire ; de trouver un peu oiseux ces chants dithyrambiques parfaitement rythmés, mais vides de ces pensées qui correspondent à quelques nobles passions, à quelques besoins actuels, à quelque progrès humanitaire.

Revenons aux *Cinq Cordes du Luth*. La dernière partie de cet opuscule poétique est sans contredit la meilleure. Le poète, que nous avons vu dans l'abattement et le désespoir, s'est demandé qui pourra le consoler et l'arracher au doute qui s'est emparé de lui. — C'est une femme. — Fidèle à ses tendances religieuses, il ne fait point de cette femme une amante ordinaire.

Après Dieu, c'est vers toi que mon être s'élance,
Génie au front de vierge, à la divine essence,
Qui voulus l'abaisser au terrestre séjour,
Pour accomplir en moi ton message d'amour !

O vierge ! tu n'eus point notre naissance amère !

Rien ne te disputa les baisers d'une mère...

Rien ! ni l'effroi pleureur, ni les soucis hagards !

Le lait fut doux pour toi !... Le nôtre est fait d'absinthe !...

Ta prunelle, en s'ouvrant, d'un pur rayon fut peinte...

Une larme au soleil entr'ouvre nos regards.

L'auteur fait, on le voit, un tableau bien séduisant de cette femme ; il est dommage que ce soit un portrait d'imagination, car les filles d'Adam, en général, sont moins immatérielles. — Il termine ainsi :

Non ! je ne chante plus ! écoute !... je soupire !...

J'attends le feu sacré qui doit me consumer...

de nos frères. Nous ne sommes pas égoïstes, quoi que l'on dise, et d'ailleurs la vérité, ainsi l'a voulu la Providence, contient cette autre merveille encore, c'est que, lorsque dans sa limite on travaille pour les autres, en même temps on travaille pour soi.

Oui, nous stipulons pour tous à la fois; nous voulons que les charges qui pèsent sur le pays diminuent; nous voulons que les sacrifices qu'on demande au pays profitent à ce pays; nous n'entendons pas que la plus faible parcelle du budget soit sacrifiée à des intérêts exceptionnels: nous voulons que tout l'argent du trésor soit employé au service public.

Nous ne voulons pas qu'on impose au pays quatre-vingts millions d'apanages; nous voulons que la France soit administrée pour elle dans un esprit de justice et d'égalité.

Nous voulons, en un mot, que la liberté marche, marche incessamment, et qu'elle ne s'arrête qu'au point où la discorde commence.

Voilà ce que nous voulons, voilà le but auquel nous tendons, voilà la cause à laquelle je me suis dévoué sans réserve.

Trois fois déjà, à chaque renouvellement électoral, vous avez approuvé ces doctrines, et vous m'avez dit: « Continue à défendre les intérêts sacrés de notre pays. » Je l'ai fait. Si vous me le dites une quatrième fois, je le ferai encore. Tant que je resterai aux affaires publiques, je suis bien décidé à ne m'appartenir en rien, à appartenir tout entier à notre chère patrie.

Et actuellement, à cette heure solennelle, permettez-moi de me renfermer dans des sentiments plus intimes, afin de vous remercier de ces témoignages de bienveillance, j'ose le dire, d'amitié, que vous êtes assez bons pour me prodiguer.

Vous l'avez bien compris, Messieurs, c'est ma meilleure récompense, c'est le seul but personnel que je me permets.

Ma vie serait-elle bien longue, aurais-je dans son cours bien des occasions de donner à mon pays des preuves de mon dévouement, cette vie ne suffirait pas à acquitter la dette que je vous dois.

L'estime et l'affection des hommes libres, obtenues par un homme libre, sont d'un prix qui ne se calcule pas.

Imposez-moi donc des devoirs nouveaux, des sacrifices, s'il en faut; je les ferai, je vous les dois, et ce sera moi encore qui vous remercierai.

J'espère, Messieurs, que tous les électeurs de notre bel arrondissement voudront bien recevoir ici, avec vous, l'expression de ma gratitude, de mon dévouement, et l'assurance des vœux que je ne cesserai de former pour leur prospérité.

Ils m'ont fait ce que j'ai été, ce que je suis.

Si j'ai rendu quelques services, c'était en leur nom, sous leurs inspirations.

Si j'ai vécu de la vie politique, ce sont eux qui me l'ont donnée, je suis fier d'être l'enfant de leurs œuvres.

Aujourd'hui, soit qu'ils retirent la main qui m'a élevé, protégé, soit qu'ils me maintiennent sur mon siège parlementaire, je ne conserverai pas moins religieusement dans mon cœur le souvenir de ce qu'ils m'ont donné.

Messieurs, j'ai dit tout-à-l'heure quelle reconnaissance nous devons à nos pères de 1789; j'ai dit que nous étions résolus à maintenir et à continuer l'œuvre qu'ils ont commencée.

Nous sommes à un grand anniversaire. Il y a cinquante années que la liberté a été fondée providentiellement dans ce pays. Elle l'a été par acclamation. Alors, de tous les rangs de la société, de tous les coins du territoire s'élevaient des cris d'enthousiasme.

L'étoile était pure dans le ciel.

Célébrons donc, messieurs, ce jubilé demi-séculaire; unissons dans une même pensée les pères et les enfants; faisons revivre à nos côtés cette race de fer, qui a soumis, dans le même jour, sous sa volonté, quatorze siècles et l'Europe.

J'ai l'honneur de vous proposer le toast suivant:

« Aux hommes de 1789, qui ont fait triompher le droit contre le privilège, la règle contre l'exception, qui ont fait triompher la liberté et l'égalité!

» Et en même temps, aux hommes de 1839, qui, fiers d'une telle origine, veulent, à leur tour, assurer la réalisation de ces grands principes, afin que la liberté soit enfin pratiquée légalement, régulièrement dans notre pays, et qu'elle soit chose ferme et stable à toujours!

» A ceux donc qui ne vivent plus, à ceux qui vivent!

» A eux et à vous!

» A la chaîne glorieuse de la liberté, depuis 1789 jusqu'à ce jour!

De nombreux braves ont souvent couvert la voix de l'orateur. Ensuite plusieurs toasts ont été portés, notamment par M. Guillemaut-Debranges, sous-préfet de la révolution de 1830 à Louhans, et par M. Caucau, médecin à Louhans.

Cette brillante réunion, toute de famille, et qui fera époque

Veux-tu m'entendre encor?... regarde-moi sourire!...
Ma main cherche ta main... C'en est fait! le délire
Eteint la même voix qu'il vient de ranimer!...

C'est donc l'amour qui est en dernière analyse l'objet des chants de M. Soulayr, l'amour divinisé, quintessencié, si l'on veut, mais enfin l'amour. Le début tout prophétique faisait pressentir une autre conclusion, mais le cœur le plus exempt des faiblesses humaines ne peut renier totalement sa nature imparfaite.

Notre critique a été consciencieuse; quoique nous fussions disposés à la partialité en faveur de M. Joséphin Soulayr qui est notre compatriote, nous avons pensé qu'il aimerait mieux des conseils que des éloges exclusifs. Lorsque dans une ville comme la nôtre, si dénigrée sous le rapport intellectuel, on rencontre une belle organisation poétique, il serait mal de la décourager à ses premiers essais et de la faire douter de sa force. On ne manquera pas certainement de nous accuser de rester froids devant le feu sacré qui l'anime; on nous accuserait que nous ne sommes pas dignes de la conserver dans notre sein. Mais ce qui est bien, c'est de lui montrer un chemin plus solide que celui où elle s'engage, un but plus saisissable et plus utile que le but où elle tend.

Nous croyons que la réaction religieuse qui s'est fait sentir depuis quelque temps parmi certaine école poétique est une pure affaire de mode. Cela est si vrai que la plupart de ces poètes si chrétiens dans leurs livres le sont très-peu dans leurs actes. Les lecteurs de leur côté se plaisent à ces sermons rimés, quand ils ne sont pas trop longs, et il ne se rendent pas plus exactement pour cela à la messe et au confessionnal. Il y a une nécessité pour les poètes de traiter des sujets qui répondent à leur conviction et à celle des esprits auxquels ils s'adressent. — Et le champ est vaste aujourd'hui. Certes, M. Joséphin Soulayr, en appliquant sa plume si souple et si riche au développement de ces questions fécondes d'organisation sociale et industrielle, de progrès et d'avenir, de moralité publique et privée, etc., et en les traitant du point de vue poétique, remplirait une mission difficile peut-être, mais qui le placerait à un rang élevé parmi nos écrivains populaires, tandis qu'il se perdrait dans la foule en suivant les errements des poètes soi-disant religieux.

A. ROUSSILLAC.

pour Saint-Germain-du-Bois, s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Plusieurs commerçants de notre ville se plaignent vivement d'un abus qu'il est bon de signaler.

Des compagnies industrielles de Paris, fort peu connues, leur adressent des prospectus lithographiés sous forme de lettres. Ces lettres reçues, on ne peut pas même infliger à ces compagnies la loi du talion, en les leur renvoyant; car les prospectus portent: « On ne reçoit que les lettres affranchies. » Or, quelle confiance peut-on accorder à des industriels qui se produisent de la sorte? Que signifient des agences d'affaires qui extorquent ainsi des frais de poste à des négociants qui n'ont pas besoin de leurs services? Si pareil abus se renouvelle, nous en signalerons les auteurs; la crainte de la publicité les rendra peut-être plus circonspects.

On a trouvé hier matin un jeune enfant mort, enveloppé dans des linges et déposé à l'entrée du canal d'écoulement situé aux Brotteaux, non loin du Jeu-de-Boules.

Hier, entre cinq et six heures du soir, une fumée noire et épaisse venant de Perrache, et chassée par le vent du midi, a formé tout-à-coup un épais rideau sur la ville, et a jeté quelque alarme.

C'était un incendie sans danger; le feu avait pris aux matières manipulées sous un hangar en fer dans les chaudières de la fabrique de bitume.

Le feu a cessé après avoir dévoré ce qui lui servait d'aliment.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

Fin de l'audience du 27 février.

Après l'affaire Thibaudier, une autre moins grave occupe le tribunal; c'est celle du nommé Daugeat, amené sur le banc de la police correctionnelle, pour avoir voulu donner une extension peu légale au bonheur de la paternité, en exploitant, au nom de son nouveau-né, la complaisante facilité de ses amis et connaissances.

M. le président: Vous avez emprunté, pour aller faire baptiser votre enfant, l'habit de M. Barbier; pourquoi ne l'avez-vous pas rendu?

Le prévenu: Ah! monsieur, je l'ai vendu 40 sous.

M. le président: Où l'avez-vous vendu?

Le prévenu: Je ne me rappelle pas.

M. le président: Pour le même motif, vous avez emprunté le parapluie de Mme Lachaux; qu'en avez-vous fait?

Le prévenu: Je l'ai oublié à Saint-Just.

M. le président: Dites plutôt qu'il est allé rejoindre l'habit, avec le panier et le sac de toile que vous aviez aussi demandé à emprunter à M. Crétinet.

Le prévenu: Je voulais bien les rendre, mais on me les a arrêtés aux portes de la ville.

Le malheur a voulu aussi que nonobstant sa bonne intention, il ne pût rendre aux propriétaires un autre panier et un autre sac empruntés à M. Mollard, non plus qu'une blouse et encore un sac également empruntés à M. Talon.

L'emprunteur, qui toujours oubliait de rendre, est condamné à six mois de prison et à 25 fr. d'amende.

M. Baumann, notre habile professeur de violon, donnera, dimanche prochain, à midi moins un quart, au foyer du Grand-Théâtre, une matinée musicale dont voici le programme:

- 1° Overture de *Timoléon*, de Méhul;
- 2° Romances chantées par M^{lle} Fleury;
- 3° *Le Réveil*, polonaise pour le violon, composée et exécutée par M. Baumann;
- 4° *L'Esprit des Bois* et *l'Alchimiste*, ballades composées et chantées par M^{lle} Robert-Mazel;
- 5° Andante de la symphonie en la (n° 5), de Beethoven;
- 6° Air du *Domino noir*, chanté par M^{lle} Fleury;
- 7° Variations sur un thème original, composées et exécutées par M^{lle} Robert-Mazel;
- 8° Air de *Joseph*, chanté par M. N...;
- 9° Tyrolienne, composée par Panofka, et exécutée par M. Baumann.

Le talent de M. Baumann, celui des artistes qui concourront avec lui à cette solennité, le choix des morceaux qui la composeront promettent qu'une nombreuse et brillante assemblée y assistera.

On peut se procurer des billets à l'avance chez tous les marchands de musique.

TOULON, 3 mars. — Le 11^e de ligne, qui était parti, rebrousse chemin pour rentrer à Toulon. Le 13^e se mettra en route à l'arrivée de ce régiment. Le 11^e ayant un effectif très-faible, on dit que la garnison sera renforcée par un bataillon du 66^e, en attendant la formation du régiment d'infanterie de marine.

— On pousse avec activité les armements des bâtiments destinés pour le Mexique, et pour la protection des navires marchands. (Gazette du Midi.)

Paris, 5 mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

A Bordeaux, le parti ministériel a cherché à influencer les électeurs en publiant, dans le *Courrier de Bordeaux*, la nouvelle suivante qui serait l'acte de corruption le plus effronté, si elle était vraie:

« La chambre de commerce a reçu, nous assure-t-on, une lettre de M. Martin (du Nord), toute en faveur du dégrèvement par ordonnance. Selon toutes les probabilités, cette importante mesure sera réalisée dans un temps très-rapproché. D'après quelques lettres reçues par diverses maisons de cette ville, l'époque du dégrèvement serait fixée au 8 mars, ... à moins cependant qu'un nouveau ministère, issu du triomphe de la coalition, ne vienne ajourner indéfiniment cette mesure d'où dépend l'avenir des ports de mer et des colonies. »

— La *Gazette d'Augsbourg* du 1^{er} mars entonnait prématurément son cantique de jubilation sur la victoire un peu trop tôt pronée du ministère d'avril dans les luttes électorales. La bonne *Gazette* aura à rabattre de son contentement, et ce que nous savons déjà des élections devra faire baisser, au moins d'un ton, l'emphase de ses prophéties. Voici ce qu'elle disait:

« Avant-hier, il est arrivé à Vienne un courrier porteur de dépêches très-favorables du comte Molé. Elles donnent l'assurance que le résultat des élections sera favorable au gouvernement, malgré les efforts soutenus de la coalition pour nuire au roi dans l'opinion publique. Le roi a repris sa position calme qu'il avait perdue un moment; il attein-

dra le but qu'il s'était proposé par la dissolution, et sortira plus fort de la lutte électorale, tandis que MM. Thiers et Guizot auront à se repentir de s'être mis en opposition ouverte avec l'autorité royale. De ce moment, ils seraient usés non-seulement comme hommes d'état, mais encore comme tribuns du peuple. Ces heureuses nouvelles, parvenues à la connaissance du public, l'ont tranquilisé, notamment le commerce en est charmé, parce qu'il craignait que l'effervescence et les collisions entre les Français n'amenassent le retour des journées de juillet et le renversement de l'ordre de choses existant. Le retard qu'éprouve la solution de la question belge tient encore les esprits en suspens; mais il ne règne aucune inquiétude à ce sujet, parce que les tendances pacifiques sont prédominantes. L'Europe veut la paix, et il faudra quelque chose de plus que l'éloquence et la dialectique de MM. Thiers et Guizot pour lui en retirer le bienfait. »

DÉTAILS SUR LES ÉLECTIONS.

ORNE. — Sées. — L'apostasie a été flétrie en la personne de M. Cløgenson, qui n'a pu réunir que 88 voix contre 130 qui ont été données à M. Francis de Corcelles, candidat de l'opposition. Cette majorité a été conquise malgré d'infâmes manœuvres dont la chambre sera instruite et dont les tribunaux sont déjà saisis. La petite ville de Sées a pris un air de fête à la nouvelle du triomphe du candidat indépendant.

EURE. — Brionne. — Dupont (de l'Eure) a été réélu par 251 voix sur 376 votants. Les vingt-deux autres voix ont été disséminées sur huit ou dix personnes, dont la plus favorisée en a eu 4. Un bulletin portait *Henri V pour le bonheur de la France*. On a répondu à ce bulletin par ce cri: *Henri V n'est plus Français!* En général les carlistes se sont abstenus.

NIEVRE. — Nevers. — Les manœuvres administratives n'ont pas empêché le succès de l'opposition. M. Manuel, son candidat, a obtenu 284 voix contre 205 qui ont été données à son concurrent, M. Dechamp, ex-préfet de la Creuse, et que le ministère avait destitué, il y a trois mois à peine, et qui cependant s'était résigné au rôle de candidat ministériel. Nos électeurs de la campagne ont été rebelles aux tentatives inouïes d'intimidation et de corruption dont ils ont été l'objet. La plupart ont refusé de se servir des voitures que l'administration leur avait envoyées. Dans un discours qu'il a prononcé à la suite de sa nomination, M. Manuel a énergiquement flétri *les hommes corrompus et les hommes corrupteurs*.

MARNE. — Reims. — M. Chaix-d'Est-Ange a obtenu sur M. Martin (du Nord) une majorité de 130 voix. M. de Bussièrès, candidat ministériel, ne l'a emporté, au second collège, que de trois voix sur M. Houzeau-Muiron (243); mais que de moyennes songers il a fallu employer pour cela! M. le sous-préfet n'a s'est tenu, pendant toute la journée, aux abords du collège; il abordait les maires et autres fonctionnaires et leur demandait pour qui ils votaient. Quand ils répondaient qu'ils votaient pour M. Houzeau-Muiron, il leur disait: « Oh! c'est inutile, M. Houzeau se retire; ainsi, pour que vos voix ne soient pas perdues, il faut les reporter sur M. de Bussièrès. »

C'est par ce mensonge qu'on est arrivé à rallier trois voix au candidat ministériel.

COTE-D'OR. — Semur. — Sur 421 votants, M. Vatout n'a obtenu que 212 voix, c'est à-dire la stricte majorité. Encore lui a-t-on compté un *billet illisible* et que le bureau avait d'abord déclaré nul. D'autres bulletins également douteux lui ont été aussi ajoutés pour parfaire sa majorité. Il y a eu protestation, et il est très-probable que la chambre annulera. Aux dernières élections, M. Vatout, candidat de la cour, avait obtenu 100 voix de majorité. Quelle chute aujourd'hui! Ici comme partout, d'infâmes manœuvres ont été employées. Nous les signalerons à la presse et à la chambre.

SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen. — La ville de Rouen a reconquis glorieusement, dans les destinées parlementaires du pays, le rang d'où elle s'était laissée déchoir aux dernières élections. Le parti du château y a éprouvé une déroute immense.

Le résultat le plus important, c'est l'élection de M. Laflitte qui l'a emporté de 128 voix. Dans les élections de 1837, M. Laflitte avait manqué la majorité d'une cinquantaine de voix. C'est donc près de 180 électeurs qui, sur 750 dont se compose le collège, se sont détachés du ministère, dans l'espace de 18 mois.

M. Toussin l'a emporté sur M. Levavasseur qui s'était présenté comme candidat indépendant et qui n'avait été avoué par le ministère que la veille même du scrutin. L'histoire de cette élection occupera une large place dans l'enquête qui va s'ouvrir sur les manœuvres du 15 avril en matière électorale.

Le résultat du premier collège n'a pas répondu à l'attente des patriotes; mais M. Barbet ne doit pas se féliciter de son succès. Aux dernières élections, il avait eu 112 voix de plus que la majorité. Ce chiffre vient d'être réduit à 41.

Sur 2,330 votants qui, dans les trois collèges, ont pris part aux opérations électorales, le contingent de l'opposition s'élève à 1,190, et celui du ministère à 1,123 seulement. C'est 67 voix de majorité contre le ministère.

Ainsi, c'est donc une solution incontestable, le ministère et sa politique de corruption, de servilisme et de lâche temporisme, vis-à-vis des puissances absolutistes, sont formellement réprouvés par la ville de Rouen.

ÉLECTIONS.

Nous continuons à donner les nominations qui nous parviennent.

AIN. — Pont-de-Vaux: M. Jossierand, ministériel. — Bourg: M. Bernard, m. — Trévoux: M. Pôrier, m. — Bellay: M. d'Angerville, m. — Nantua: M. Girod (de l'Ain), m.

AISNE. — Laon: M. Desabes, opposition. — Vervins: M. Quinette, o.

ALPES (BASSES-). — Digne: M. Gravier, m. — Sisteron: M. Leydet, o.

ALPES (HAUTES-). — Embrun: M. Allier, o.

ARDECHE. — Tournon: M. Boissy d'Anglas, m. — Annonay: M. Tavernier, o.

ARRIÈGE. — Foix: M. Dugabé, o.

AUBE. — Nogent-sur-Seine: M. Demeufve, m.

AUBE. — Carcassonne: M. de Ressaigac, m. — Castelnaudary: M. Dejean, o.

AVEYRON. — Espalion: M. Guizard, o. — Milhau: M. Négaret, m.

BOUCHES-DU-RHONE. — Arles: M. de Grille, m.

CALVADOS. — Caen: M. de Montette, o. — Pont-l'Évêque: M. Thil, m.

CHARENTE. — Angoulême: M. Albert, o. — Barbezieux: M. Tesnières, m. — Cognac: M. Hennessy, m. — Ruffec: M. Maud, m.

COTE-D'OR. — Dijon: M. de Saunac, m. — Semur: M. Vautout, m. — Châtillon: M. Pétot, m.

COTES-DU-NORD. — Loudéac: M. Glais-Bizoin, o.

CREUSE. — Guéret : M. Legrand, o. — Bourgneuf : M. Emile Girardin, m.
DORDOGNE. — Périgueux : M. de Marillac, m. — Nontron : M. Dussolier, o. — Ribérac : M. Debelleye, m.
M. Dussolier, o. — Besançon : M. Vêjux, o. — Besançon : M. de Ma-
DOUBS. — Besançon : M. Clément, m. — Montbéliard : M. gnoncourt, o. — Baume : M. Joffroy, o.
Tourngies, o. — Pontarlier : M. Joffroy, o.
DROME. — Romans : M. Giraud, m.
EURE-ET-LOIR. — Chartres : M. Chasles, m. — Châteaudun : M. Raimbault, o. — Dreux : M. Desmousseaux de Givré, m. — Nogent-le-Rotrou : M. Salvandy, m.
FINISTÈRE. — Brest : M. Lacrosse, o. — Landernau : M. Las-
caze fils, m.
GARD. — Nîmes : M. Teulon, o. — Saint-Hippolyte : M. Cha-
gard-Latour, m.
GARONNE (HAUTE-). — Toulouse : M. Joly, o. — Toulouse : M. de Valmy, o. — Toulouse : M. de l'Espinaise, o. — Muret : M. de Rémusat, o. — St-Gaudens : M. Amithau, m. — Ville-
franche : M. Saubot, o.
GERS. — Auch : M. Barada, o. — Condom : M. Persil, o. — Lectoure : M. de Salvandy, m.
GIRONDE. — Bordeaux : M. Billaudel, o. — Bazas : M. Gatos, m. — Blaye : M. de Lagrange, m. — Libourne : M. Martel, m. — La Réole : M. Hervé, m.
HÉRAULT. — Béziers : M. de Bèze, m. — St-Pons : M. Azais, m. — Lodève : M. Charamaule, o.
ILLE-ET-VILAINE. — St-Malo : M. Berthois, m.
INDRE-ET-LOIRE. — Chinon : M. Piscatory, o.
ISÈRE. — Grenoble : M. Félix Réal, m. — Grenoble : M. Pé-
rier, o. — Saint-Marcellin : M. Martin, o. — La Tour-du-Pin : M. Marion, o. — Voiron : M. Sapey, o.
JURA. — Dôle : M. Rigolier de Percey, m. — Lons-le-Saunier : M. Cordier, o. — Poligny : M. Bouillon, m. — St-Claude : Dalloz, m. — Dax : M. d'Eichégoyon, m. — Saint-Sever : M. Durrieu, m.
LOIRE. — Saint-Chamond : M. Ardaillon. — Feurs : M. Duro-
sier, o. — Montbrison : M. Lachèze, m.
LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes : M. Dubois, o. — M. Bignon, o. — Pont-Rousseau : M. Billard, o. — Ancenis : M. Lanjuinais, o. — Châteaubriand : M. Delahaye-Jousselin, m.
LOIRET. — Pithiviers : M. Deloynes, o. — Orléans : M. Sevin-
Mareau, m. — Montargis : M. Cotelle, o.
LOT. — Cahors : M. Boudouquié, o. — M. Pelissié de la Miran-
dolle, o. — Martel : M. Dutheil, o.
LOT-ET-GARONNE. — Agen : M. Dumon, o. — M. Bouet, o. — Marmande : M. Richemont, m. — Nérac : M. de Lusignan, m.
LOZÈRE. — Mende : M. Morangiès, o. — Florac : M. Meyna-
dier, m. — Marvejols : M. Chazot, m.
MAINE-ET-LOIRE. — Baugé : M. Dutier, o. — Saumur : M. Ben-
jamin Desessert, m. — Doué : M. Tessié, o.
MANCHE. — Carentan : M. Enouf, m. — Coutances : M. Bonne-
main, m. — Perriers : M. Ribouet, m.
MARNE. — Epernay : M. J. Périer, o.
MAYENNE. — Laval, extra muros : M. Boudet, o. — Mayenne : M. Chenais, o. — M. Letourneux, o. — Château-Gontier : M. Pail-
lard-Ducléré, m.
MEURTHE. — Nancy : M. Moreau, m. — M. Lacoste, m. — Lu-
nèville : M. de l'Espée, m. — Château-Salins : M. de Vetry, o. — Toul : M. Croissant, o. — Sarrebourg : M. Marchal, o.
MORBHAN. — Lorient : M. Ledéan, m. — Ploërmel : M. de
Sivry, o.
MOSELLE. — Metz : M. Charpentier, o. — Thionville : M. d'Hunolstein, m. — Briey : M. Ladoucette, o. — Sarreguemines : M. Schneider, o.
NORD. — Lille : M. Hennequin, o. — Douai : M. Montozon, m. — Dunkerque : M. Roger, o. — Avesnes : M. Marchand, o. — Hazebrouck : M. Werreïn, m.
OISE. — Beauvais : M. Danse, m. — Senlis : M. Lemaire, m.
ORNE. — Alençon : M. Merine, o. — L'Aigle : M. de Tracy, o. — Mortagne : M. Ballot, m.
PUY-DE-DOME. — Clermont : M. Dessaigne, m. — Riom, M. de Chabrol, o. — M. Combarel, m. — Thiers : M. Berger, o. — Ambert : M. Molier, o.
PYRÉNÉES (BASSES-). — Pau : M. Lavielle, m. — Saint-Pa-
lais : M. Dagueneu, m. — Orthez : M. Liadières, m.
PYRÉNÉES (HAUTES-). — Tarbes : M. Dintrans, m. — Argelès : M. Colomès, o. — Bagnères : M. Gauthier d'Hauteserve, m.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Cèret : M. Garcias, m. — Prades : M. Parès, m.
RHIN (BAS-). — Strasbourg : M. Schauenburg, m. — Saverne : M. Saglio, o. — Schelestadt : M. Hallès, m. — Wissembourg : M. Dietrich, o.
RHIN (HAUT-). — Colmar : M. Hartmann, m. — M. Golbéry, o. — Mulhausen : M. Kœchlin, o. — Huningue : M. Pfieger, o.
SAONE (HAUTE-). — Lure : M. de Grammont, o.
SAONE-ET-LOIRE. — Chalon-sur-Saône : M. Pétiot, m. — Aulun : M. Montépin, o. — Charolles : M. Lambert, m.
SARTHE. — Le Mans : M. Basse, m. — M. Paillard-Ducléré, m. — Saint-Calais : M. Montesquiou, m. — La Flèche : M. Le-
long, o. — Mamers : M. Letrone, o. — Beaumont-sur-Sarthe : M. H. Saint-Albin, o.
SEINE. — 11^e collège : M. Vavin, o. — Saint-Denis : M. Las
Cases, o.
SEINE-ET-MARNE. — Meaux : M. Aug. Portalis, o. — Fon-
tainebleau : M. Lebœuf, m.
SEINE-ET-OISE. — Rambouillet : M. Lepelletier d'Aul-
nay, m.
SEYRES (DEUX-). — Niort : M. Arnaudet, o. — Melle : M. Au-
guis, o.
SOMME. — Doullens : M. Blin de Bourdon, o. — Péronne : M. Beaumont, o.
TARN. — Castres : M. de Dalmatie, o. — M. Bernadou, o. — Gaillac : M. Lacombe, o. — Lavaur : Espigac de Sicurac, o.
VAR. — Draguignan : M. Poulle, o.
VAUCLUSE. — Orange : M. Meynard, m. — Carpentras : M. de
Gérente, m. — Apt : M. Mottet, o.
VENDEE. — Fontenay : M. Chaigneau, o. — Les Herbiers : M. Guyel-Desfontaines, o. — Les Sables : M. Lunéau, o.
VIENNE (HAUTE-). — Saint-Yrieix : Corally, o.
YOSGES. — Epinal : M. Cuny, m. — Mirecourt : M. Dieu-
donné, o. — Neufchâteau : M. Gauguier, o. — Remiremont : M. Bresson, m. — Saint-Dié : M. Doublat, o.
YONNE. — Sens : M. Vuitry, o. — Tonnerre : M. Beaume, m.
Pont-Audemer. — Hébert (213), 267 voix ; Legendre, candi-
dat des patriotes, 214. Le ministère n'a pas eu de candidat dans
ce collège.
MAINE-ET-LOIRE. — Angers, 1^{er} collège. — M. Farrau, o.
2^e collège. — M. Robineau, o.
NIENNE. — Poitiers. — M. Drault, o. — Châtelleraut : M.
Gannet, o.
Niort. — Bérigny (m.) ; de Chasseloup-Laubat (m.)
Dieppe. — Desjobert (o.) ; de Bellozanne (m.)

rendue publique, et elle produit le plus grand effet en Belgique. Nous la reproduisons telle que la donne le *Journal des Flamands*, organe du catholicisme indépendant :
Paris, ce 19 février 1839.

» Monsieur et ami,
» La lecture de votre adresse à vos concitoyens a rendu un peu de courage à mon ame, profondément attristée et honteuse de la tournure que prennent les affaires de la Belgique; je vois qu'au milieu de cette misérable débâcle, après tant de phrases et tant de parades, on peut au moins compter sur vous. Je commencerai par vous dire une conversation que j'ai eue ce matin avec le maréchal... (il a été dit que c'était le maréchal Maison), vous saurez, je n'en doute pas, en tirer parti tôt ou tard.
» Ce maréchal m'a donc dit qu'il ne concevait rien à la conduite de la Belgique, à sa faiblesse; qu'il avait, avant-hier, dit lui-même à la reine des Français : « Il se peut que le roi Léopold soit assez fort pour céder, mais je ne sais où il trouvera la force de gouverner quand il aura cédé. »
» Ce maréchal de France, ancien ministre, cet homme froid, positif et sans exaltation aucune, m'a dit en propres termes ce si la Belgique avait persévéré, toutes les puissances auraient cédé; que jamais on n'aurait risqué la guerre contre la Belgique. Enfin, le parti de céder à la résistance était si bien pris, qu'il y a quelques jours, le frère d'un des principaux ministres d'Angleterre, qui se trouve en ce moment à Paris, disait, après l'arrivée de Skrzynecki : « Il faudra donc reculer devant les Belges! »
» Et c'est lorsque toute l'Europe manifeste les sympathies les plus favorables à votre résistance, lorsque Dieu semble avoir tout disposé pour vous donner une gloire facile et profitable, pour vous enraciner parmi les nationalités honorables et sérieuses, c'est alors que la Belgique perd la tête et baisse honteusement pavillon avant le combat! Ce n'est pas devant l'ennemi victorieux, ce n'est pas devant les misères de l'invasion, ce n'est pas devant la réprobation morale de l'opinion; non, c'est devant vos propres usuriers, devant vos boutiquiers tout puissants que l'on voit lâcher le pied à votre aristocratie si riche, à votre démocratie si grandiloquente. Je cherche en vain dans l'histoire l'exemple d'une pareille ignominie!
» Je sais bien, hélas! que les intérêts matériels prennent chaque jour le dessus; je sais bien que le progrès si vanté des lumières et de la civilisation ne conduit en dernière analyse qu'au triomphe du matérialisme grossier; je ne doute même pas que tôt ou tard tous les pays, et la France comme les autres, ne passent sous ce joug brutal; mais, croyez-m'en, malheur à la nation qui y passera la première, qui la première avouera et proclamera que son honneur, son intégrité territoriale, ses principes libéraux, ses sympathies religieuses, son existence morale, sa nationalité en un mot, que tout cela doit céder devant la baisse des fonds et la gêne de quelques industriels! Je le répète, un pareil spectacle ne s'est jamais vu dans l'histoire; et ceux qui les premiers en donneront le pitoyable exemple, ceux là seront flétris et marqués à tout jamais d'une réprobation sans pareille.
» Est-il possible que ce soit là le sort de la Belgique! Mon ame est navrée à un point que je ne saurais exprimer. Mais c'est encore comme catholique que mon amertume est poignante. Quoi! ce peuple, que nous pouvions montrer avec tant de fierté au despotisme absolutiste, comme ayant trouvé le merveilleux secret de concilier l'ordre avec le droit, la religion avec la liberté, c'est lui qui va donner au monde la comédie la plus honteuse que l'on puisse imaginer! Dans le seul pays de la terre où le catholicisme soit sans entraves, les catholiques n'auront pas assez d'énergie pour se préserver du plus grand des maux, — d'un déshonneur national et volontairement accepté!
» Ce que je vais vous dire, vous le savez, vous le sentez mieux que moi, j'en suis sûr; mais j'éprouve le besoin de vous le dire comme étranger, comme spectateur, comme expression *unanime* qui règne ici chez tous ceux qui font des vœux pour que vous cédiez, comme chez ceux qui vous poussent à la résistance. Du jour où vous aurez cédé sans combat, il n'y a plus de Belgique. Vous aurez beau vivre par aitement heureux et tranquilles derrière vos frontières des 24 articles, vous aurez beau jouir d'une prospérité matérielle toujours croissante, garder une constitution libre et régulière, vous n'en serez pas moins déshonorés.
» Votre nationalité ne sera qu'un intermède de comédie; on vous montrera au doigt d'un bout de l'Europe à l'autre... et le dernier des cosaques se croira plus que vous, et il aura ma foi raison, car je ne connais pas de cosaque qui se soit laissé vaincre sans combattre. Le seul vœu qui restera à former pour vous, c'est que vous soyez réunis *in globo* à une puissance voisine; mais cela n'arrivera pas; à la première guerre, vous serez partagés comme des ilotes mutins, partagés comme la Pologne, dont la nationalité a pu être supprimée, mais n'a jamais été liée; bien différents d'elle, vous succomberez sans gloire, vous serez la risée du monde au lieu d'en être le remords; et vous périrez sans avoir même le triste honneur d'inspirer de la pitié...
» S'il en est tems encore, au nom du ciel, ne négligez rien pour sauver votre pays, et la cause catholique en Europe d'un irréparable désastre... J'aime encore à me bercer d'espérance.»

Tribunaux.

TRIBUNAL DE BAKTCHYSARAJ (Crimée).

UN FILS ADOPTIF.

Baktchysaraj, 13 janvier.
Nous empruntons à l'un des derniers numéros du *Karankaïa-Viedomost* (journal de Kasan), le récit d'un procès criminel jugé récemment par un des tribunaux de la Crimée, et dont les romanesques incidents sont puisés dans l'enquête (*sledztwo*) du capitaine ispravnik de Baktchysaraj.
Jussuf Karty, qui à seize ans était entré au service, revint après quinze ans d'absence à Baktchysaraj (Crimée), son pays natal. Tous les membres de sa famille étaient morts ou dispersés, et il ne retrouva plus qu'un vieil ami de son père, Ali-Miza, qui lui donna l'hospitalité et le reçut comme un fils. Ali-Miza avait une fille unique, âgée de vingt-trois ans. Dans la maison d'Ali vivait aussi un jeune enfant de quatre à cinq ans environ, et que surveillaient avec la plus grande sollicitude Ali et sa fille. On ignorait le sort de cet enfant; il avait été recueilli, dit-on, dans un village saccagé par la guerre.
Fathma, la fille d'Ali, était belle et riche; aussi de nombreux prétendants s'étaient-ils présentés pour obtenir sa main; mais elle avait obstinément refusé tous les partis qui lui étaient offerts. Jussuf, à son tour, ne put être insensible aux charmes de Fathma, et après quelques mois de séjour dans la maison d'Ali, lorsqu'il crut s'apercevoir que ses assiduités n'étaient récompensées ni par Fathma ni par son père, il hasarda une proposition formelle. Ali la reçut avec quelque embarras. « Ton père était mon frère d'armes, lui dit-il, et toi je te regarde comme mon fils bien-aimé... Aussi ce serait pour moi une joie bien vive que de voir s'accomplir le projet dont tu me parles; mais il y a à cela une condition, et peut-être tu la refuseras. » Jussuf protesta de son amour et de son obéissance. « Ecoute donc, lui dit Ali : tu as vu ce jeune enfant qui est dans ma famille comme un fils de ma chair, Ismaël, que Dieu m'a envoyé pour veil-

ler sur lui et l'aider dans la vie; il m'a que moi pour soutien, et si je meurs, que deviendra-t-il? Veux-tu l'adopter, lui donner ton nom, l'appeler ton fils, ne jamais l'abandonner? Si ta bouche le jure et si ton cœur le pense, je te donne ma fille. »
Jussuf consentit à tout, et le mariage fut conclu.
Pendant deux ans que dura cette union, Ismaël passa en effet pour être l'enfant des deux époux, et Jussuf ne tarda pas à ressentir pour lui la vive affection que lui portaient Ali et Fathma. Cependant quelques indiscretions et quelques propos qui jusqu'ici avaient sourdement circulé sur la naissance d'Ismaël vinrent frapper les oreilles de Jussuf, et un sentiment d'horrible jalousie commença à germer dans son cœur. Fathma s'en aperçut, et comme il lui semblait que les caresses qu'elle prodiguait à Ismaël irritaient profondément son mari, elle prenait à tâche d'éloigner l'enfant de ses yeux, et c'était à la dérobée et comme une coupable qu'elle osait lui donner quelques témoignages de tendresse.
Ces précautions n'échappèrent pas à Jussuf, et ce fut un nouvel aliment donné au sentiment de jalousie et de défiance qui s'était emparé de lui : il était jaloux d'un passé dont pourtant il n'avait pas à demander compte, mais surtout il pensait que sa confiance avait été trahie; il ne pouvait plus supporter sous ses yeux et chaque jour le témoignage vivant de ce qu'il appelait sa honte et son déshonneur.
Le 24 novembre 1838, Jussuf reçut une lettre de Mehemet-Ghiraj, son ami, comme lui ancien lieutenant dans l'armée irrégulière : il lui annonçait sa prochaine arrivée. Jussuf, pour lui ménager une honorable réception, ordonna un splendide festin auquel il convia les principales familles de Baktchysaraj.
Durant le repas, Mehemet, qui vit Ismaël près de Fathma, demanda à son ami quel était cet enfant. — C'est mon fils, répondit sèchement Jussuf. — Ton fils! Par Allah! le prophète n'eût pas mieux fait : deux ans de mariage et voilà un jeune garçon déjà en état de dompter un cheval. — C'est vrai, reprit Jussuf, c'est vrai; c'est que... c'est que l'aiglon s'emplume vite, plus vite que le corbeau.
Mehemet ne remarqua pas que Jussuf pâlisait de colère, et que ses lèvres tremblaient convulsivement.
Après le repas, les convives, suivant l'usage du pays, sortirent pour se livrer à l'exercice du pistolet. Ismaël les suivit sans être aperçu de Jussuf, et lorsqu'après avoir échangé quelques coups, les convives prenaient un moment de repos, le jeune enfant saisissant un pistolet ajusta le but et l'effleura.
« Ressius Allah soit béni! s'écria Mehemet; le jeune aiglon a dépassé l'aigle.
— Malheureux enfant! dit Jussuf, en agitant le pistolet dont lui-même il venait de s'armer.
Alors quelques nouvelles plaisanteries sur la précocité d'Ismaël se firent entendre; les convives, échauffés par le repas, redoublèrent leurs sarcasmes en voyant l'irritation de Jussuf. « Jussuf, reprit Mehemet, dis-nous le jour où ton fils est né. — Le jour où il est né, reprit Jussuf, le jour où il est né, je n'en sais rien... mais le jour où il est mort, je le sais. »
Et, déchargeant son arme sur Ismaël qui accourait vers lui en souriant, il l'étendit mort à ses pieds.
Puis, jetant loin de lui le pistolet : « J'ai tué, dit-il, l'enfant qui portait mon nom, mais l'enfant qui n'était ni mon sang ni ma chair. »
Cet acte de froide vengeance avait glacé de terreur tous les témoins de cette horrible scène. Bientôt Fatmé et son père arrivèrent; leur douleur, leurs sanglots laissèrent Jussuf impassible.
Le soir même, il fut conduit dans la prison de Baktchysaraj, comme accusé d'assassinat sur la personne de son fils.
Cependant Ali, revenu de sa première douleur, ne tarda pas à comprendre qu'il fallait dire toute la vérité. En conséquence, il remit au capitaine Drylsof, chargé de l'enquête (*sledztwo*), la lettre suivante écrite par Fatmé à Jussuf :
« Tu as tué mon enfant! mais il faut que je te dise la vérité. Oui, je suis coupable; je suis la mère d'Ismaël... mais je n'ai jamais aimé son père; le prophète m'en est témoin. Et toi, je t'ai aimé, Jussuf, je t'aime encore comme l'ame de ma pensée, comme le soleil de ma vie... et tu as déchiré mes entrailles; mais je suis coupable, car tu étais malheureux, je pouvais te donner l'ombre de la consolation, et je ne l'ai pas fait. La volonté de Dieu soit faite! Ecoute donc ma triste histoire.
» Pour la dix-septième fois j'avais vu les neiges fondre sur le sommet du Tchatyrd, lorsque mon père m'envoya à Derbent (1) pour aller retrouver son frère. Durant le voyage, je prenais plaisir à parcourir les steppes sauvages, à contempler leurs forêts de chardons roses, à admirer les hautes montagnes du Caucase. Mais ma vieille tante qui m'accompagnait me défendait de mettre la tête hors de la kibitka (2); elle ne voulait même pas que je tournasse les yeux du côté de la toile, sitôt qu'elle entendait le sabot des chevaux frapper la terre et le bruit s'approcher de notre kibitka.
» Nous arrivâmes ainsi à Boujnaki. On nous avait dit que la route de Boujnaki à Derbent était fort dangereuse et qu'elle était infestée par les Tchetchentse (montagnards circassiens). Aussi ma tante demanda-telle au gouverneur de Boujnaki une escorte qui nous fut accordée.
» Durant le trajet, je parvins à tromper la vigilance de ma tante, et à travers les fentes de la kibitka, j'aperçus l'officier qui commandait l'escorte; je ne pus voir son visage; il caracolait au devant de nous, faisant piaffer un cheval noir et fier comme l'aigle qui baigne sa tête dans les nuages. Je m'imaginai qu'il devait être beau, et dans ma pensée il était comme le héros d'un de ces contes que ma nourrice m'avait tant de fois répétés... Mais, Jussuf, crois-le bien, je ne l'ai jamais aimé. C'était une pensée de ma tête; ce n'était pas un sentiment de mon cœur.
» Vers le soir, nous entendîmes un grand bruit, puis des coups de fusil retentirent. Les Tchetchentse nous avaient attaqués... Alors je perdis connaissance... et quand je revins à moi j'étais dans une tente, seule, au milieu de la nuit... Un homme était près de moi... Que se passa-t-il, hélas!... Quand le jour parut, cet homme n'était plus là.
» Le général Patsowski, qui se rendait aussi à Derbent, se joignit à notre escorte, et nous arrivâmes enfin.
» Quelques mois après, une affreuse réalité vint me tout révéler... Je retournai près de mon père, à qui je confiai ma douleur... et je mis au jour Ismaël, l'enfant que tu as tué.
» Je ne voulais plus me marier. J'aimais tant mon Ismaël! Mon père l'aimait aussi, lui si bon; il le soignait avec moi. Quand tu vins à Atouchta, Jussuf, je ne ne sais quel charme s'est emparé de moi; je commençai à t'aimer à l'instant où je te vis; je le dis à mon père, et notre union fut accomplie. J'ai prié mon père de dire toute la vérité, il me l'a défendu, et la défense d'un père est l'ordre divin. Je n'osais caresser Ismaël

(1) Port sur la mer Caspienne en Géorgie.

(2) Voiture dans laquelle voyagent les Tartares. Ces voitures sont entièrement fermées par une toile, afin que les femmes ne puissent ni voir ni être vues. Mais les voyageurs trouvent toujours moyen de satisfaire leur curiosité en pratiquant des fentes à la toile, et il est rare qu'un voyage s'achève sans qu'il faille recourir à quelques réparations.

(Note du traducteur.)

UNE LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT.
Une lettre de M. de Montalembert à M. Dumortier vient d'être

devant toi, et cependant, je t'aimais si tendrement! Je le caressais lorsque tu étais absent, et cela faisait tant de bien à mon cœur! Le destin a voulu que celui que j'aime m'otât ce que j'aimais tant. La volonté d'Allah soit faite! Je t'aime... je pleure... mais je te pardonne... Pardonne-moi.»

Tous les faits racontés dans cette lettre étaient exacts. Au moment où l'escorte de Fatmé avait été attaquée par les Tchetchentse, le bruit de la fusillade était parvenu aux avant-postes d'une brigade de l'armée du Caucase, campée entre Boujnaki et Derbent. Un officier d'ordonnance, envoyé immédiatement avec cinquante Cosaques, arriva au moment où, le chef de l'escorte déjà grièvement blessé et ses hommes en déroute, les brigands allaient s'emparer des deux femmes. Il n'eut pas de peine à les repousser, et il fit diriger la kibitka vers le camp. La nuit était déjà avancée. Le jeune officier fit placer la plus âgée des deux femmes dans la tente d'un de ses amis, et la plus jeune, Fatmé, il la recueillit dans la sienne.

On sait ce qui se passa durant cette nuit. Dès l'aube du jour, une alerte fit prendre les armes au jeune officier. Quand il revint, Fatmé était déjà partie. Il voulut chercher à découvrir quelle pouvait être la malheureuse jeune fille dont il avait si indignement abusé... Mais le surlendemain, sa brigade fut dirigée sur Tiflis, et plus tard vint prendre garnison à Saint-Petersbourg.

Ainsi se trouvaient confirmés tous les faits racontés par Fatmé dans la lettre remise au capitaine Drylsof.

Lorsque cette lettre fut communiquée à Jussuf, un mouvement horrible de douleur vint le saisir; il tomba anéanti, et après plusieurs heures d'un calme effrayant et qui semblait de l'imbécillité, il cria en se tordant les mains: « Mon fils! mon fils!... C'est moi qui suis l'assassin de mon fils! »

Jussuf était l'officier de l'armée du Caucase qui, pendant la fatale nuit du 30 mai 1832, dirigeait les cinquante Cosaques qui vinrent au secours de l'escorte de Fatmé.

Ces cruelles révélations ne pouvaient arrêter la marche de la justice, et le capitaine isprawnik Drylsof présenta au tribunal criminel de la Crimée l'enquête dans laquelle le *Journal de Kasan* puise le récit que nous venons de traduire.

Le tribunal a reconnu que le meurtre avait été prémédité, mais qu'il ne pouvait être considéré comme le meurtre d'un fils par son père, et il a condamné Jussuf Karty à être déporté dans les colonies de la Sibérie.

Faits Divers.

Une scène des plus tragiques s'est passée dernièrement, près de Châtillon, entre Brou et Châteaudun (Cher). Une fermière, allant vendre du blé au marché, fut rencontrée par un de ses voisins, auquel elle donnait souvent du pain et des vêtements pour le secourir dans sa misère. Le soir, elle revenait à la ferme; elle avait vendu son blé. Il faisait nuit. Elle rencontra le même individu, et le dialogue suivant s'établit entre eux: — Vous voilà, la maîtresse; vous avez vendu votre blé? — Oui, répondit la fermière. — Vous en avez beaucoup; vous avez dû recevoir une certaine d'écus? — Un peu au-delà; je rapporte 307 f. — Cette somme doit vous peser; donnez-moi cet argent. — Je vous remercie; il ne m'embarrasse point. — Donnez-moi donc votre argent. — Ce n'est pas nécessaire. — Donnez-moi votre argent, vous dis-je, ou... Et en même temps il fit luire à ses yeux un long couteau; elle eut peur et abandonna son argent.

Le chemin se divisait en deux branches; l'homme prit l'une, et la femme l'autre, qui conduisait chez elle. Tout-à-coup le misérable revint sur ses pas et lui dit: « Réflexion faite, j'ai votre argent, vous allez me dénoncer, il faut que je vous tue. » La fermière terrifiée protesta qu'elle ne dirait rien; qu'elle lui pardonnait en considération de sa pauvreté; qu'elle ne souffrirait pas beaucoup de cette perte. — Non, je vous crains; il faut que je vous tue. Là tout près est une marnière; choisissez, je vais vous y jeter, ou bien je ferai usage de ce couteau. La pauvre femme éperdue se décida pour la marnière, dans l'espoir d'un secours inattendu. Tous deux arrivent sur le lieu. Le bandit la force à se déshabiller, de crainte que ses vêtements ne la fassent reconnaître. Le crime allait être consommé.

Le scélérat, plein de prévoyance dans la préparation de son

forfait, veut s'assurer si la marnière est assez profonde et si elle contient de l'eau; il ramasse une pierre et se baisse à l'orifice de la marnière pour l'y jeter.

La fermière retrouve toute sa présence d'esprit, et saisissant ce moment, elle se jette avec désespoir sur son assassin, le pousse rudement dans le précipice, saisit ses vêtements, se sauve nue, et de toute la vitesse de ses jambes, et arrive à demi morte chez elle. Le maire de Châtillon, averti de suite de l'événement, se rendit le lendemain matin de bonne heure à la marnière. On trouva le brigand noyé; l'une de ses mains tenait le sac de 307 francs, l'autre le couteau.

(Gazette des Tribunaux.)

Extérieur.

RUSSIE. — INSURRECTION DES LESGHIS. — INVASION DE LA GÉORGIE. — DÉsertION DANS L'ARMÉE RUSSE.

On écrit d'Odessa (Russie), le 6 février: « Les nouvelles qui nous arrivent d'Anapa sont de la plus haute importance. Les Lesghis (la tribu la plus nombreuse de la Circassie), soumis depuis 1829 à la Russie, se sont insurgés ouvertement contre cette puissance; ils ont massacré les militaires et les employés civils qui se trouvaient dans leurs villages, et ils ne se sont pas arrêtés là; ils ont envahi la Géorgie, et ils en ont appelé les habitants aux armes contre la Russie. Le général Jost, commandant militaire du pays des Lesghis, a été obligé de faire retirer ses troupes dans les places fortes, en attendant les secours qu'il a demandés au lieutenant-général Golovine. Celui-ci a fait marcher contre les rebelles le général Orloff avec une brigade d'infanterie et douze régiments de cosaques, et il va se mettre lui-même en route avec le reste des troupes disponibles qu'il a à Tiflis; il a même donné ordre au corps détaché du lieutenant-général Rajewski Ier de se joindre à lui. Il est encore douteux qu'on parvienne à soumettre les Lesghis, peuple belliqueux et animé d'une haine implacable contre tout ce qui porte le nom russe.

» La désertion dans notre armée continue à être très-considérable, surtout parmi les cosaques de la mer Noire, qui désertent en si grand nombre qu'on n'ose plus les employer au service d'avant-postes. Les régiments d'infanterie postés dans les retranchements sont gardés par les cosaques du Don, seul corps qui soit encore bien fidèle au czar. Vous pouvez vous imaginer ce qu'il y a à attendre d'une troupe qu'on est obligé de surveiller en la plaçant en face de l'ennemi.

» La révolte des Lesghis est attribuée à M. Bell, agent de l'Angleterre en Circassie. Cet homme infatigable, qui connaît bien la langue et les usages des Caucasiens, s'est introduit parmi eux sous différents déguisements et les exhorte à s'insurger contre les Russes; il n'épargne ni or ni promesses pour les y déterminer. On assure qu'à l'aide d'un déguisement il a visité Tiflis et les autres villes des contrées soumises à la domination russe, et qu'il a des relations avec leurs habitants; aussi le lieutenant-général Golovine a-t-il mis la tête de M. Bell à prix; il a promis une récompense de 300 ducats (3,600 fr.) à celui qui lui livrerait cet Anglais mort ou vivant. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aucun indigène n'aura la lâcheté de trahir M. Bell. »

ESPAGNE. — MADRID, 25 février. — Le ministre des finances a adopté des mesures qui tendent à centraliser l'administration des finances du pays. L'opinion a, dit-on, applaudi à ces mesures, qui n'ont cependant pas désarmé les trois hommes d'état du *Nos otros*. Ces trois spirituels journalistes, sous le voile léger du pseudonyme que tout le monde soulève, continuent à faire à M. Pita une guerre de mordants épigrammes.

Les députés catalans se montrent plus défavorables que jamais au projet de traité commercial avec l'Angleterre. Il paraît que la députation provinciale de Saragosse a résolu de refuser le paiement des contributions au ministère qui n'est pas autorisé par les chambres à le percevoir; cette résolution, qui pourrait être d'un mauvais exemple, inspire de sérieuses inquiétudes au ministère.

— La correspondance anglaise donne l'extrait suivant du *The Age* (journal tory):

« La cause de don Carlos est à jamais perdue; il ne faudrait qu'une répétition des boucheries d'Estella pour l'achever. On

assure, et nous croyons à ce bruit, que l'infant don Sébastien, dégoûté de ce qui se passe, a quitté l'Espagne. Il est déjà en Italie. »

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1839.

SOIES MOULINÉES.	Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 janvier	345	55,187
Id., entrées dans le courant de févr.	225	19,689
<i>Quantités sorties.</i>		
Pour la consommation	161	14,057
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	62	5,644
Quantités restant au 28 février	345	55,187
<i>SOIES GRÈGES.</i>		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 janvier	668	86,481
Id., entrées dans le courant de févr.	52	6,499
<i>Quantités sorties.</i>		
Pour la consommation	62	7,465
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	38	5,521
Quantités restant au 28 février	620	80,196
<i>BOURRES DE SOIE EN MASSES.</i>		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 janvier	8	1,325
Id., entrées dans le courant de févr.	23	2,945
<i>Quantités sorties.</i>		
Pour la consommation	8	812
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	6	1,197
Quantités restant au 28 février	17	2,261
<i>BOURRES DE SOIE CARDÉES.</i>		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 janvier	1	75
Id., entrées dans le courant de févr.	8	1,327
<i>Quantités sorties.</i>		
Pour la consommation	»	»
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	8	1,327
Quantités restant au 28 février	1	75

Le Sirop d'asperges, préparé par M. Johnson (1), est surtout applicable aux constitutions nerveuses et délicates. Son efficacité est incontestable dans les battements désordonnés du cœur, dans les toux opiniâtres et dans toutes les irritations nerveuses. Ce qui lui donne une valeur spéciale, c'est que les estomacs les plus susceptibles peuvent en faire usage sans avoir à redouter aucun inconvénient.

(1) Chez M. Vernet, à Lyon, et au dépôt dans chaque ville.

BOURSE DE PARIS DU 5 MARS.

Cinq pour cent	111 90	111 90	111 90	111 90
Quatre pour cent	102 50			
Trois pour cent	79 5	79 5	79 5	79 5
Rentes de Naples	99 25	99 25	99 25	99 25
Actons de la banque	2620			
Quatre canaux	»			

GRAND-THÉÂTRE.

Jeu di 7 mars 1839. — 1^o LE SECRET DU MÉNAGE, comédie. — 2^o LE BRASSER DE PRESTON, opéra. — Six heures.

GYMNASÉ LYONNAIS.

Vendredi 8 mars 1839. — Au bénéfice de M^{me} Josse-Ernest. — 1^o LES PARENTS DE LA FILLE, vaud. — 2^o LA CAMARADERIE, comédie. — 3^o Les danses espagnoles. — 4^o LE LENDMAIN DE LA FIN DU MONDE, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEL.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 18.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1292) Samedi prochain neuf du courant, sur la place du marché de la Guillotière, au devant de la mairie, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers meubles et effets saisis, consistant en tables, chaises, tabourets, banque, billards, quinquet, planches à bouteilles, et divers autres objets non détaillés; le tout au comptant. CHAVET.

ANNONCES DIVERSES.

LE FLACON : 2 FR. 25 C. — LA BOITE : 1 FR. 50 C.

SIROP ET PATE DE MOU DE VEAU

AU LICHEN D'ISLANDE,

Par P. GAGE, pharmacien, rue Grenelle-St-Germain, 13, à Paris,

Contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et surtout contre la *phthisie pulmonaire*. Chaque préparation portera la signature PAUL GAGE. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et Sarret, à Lyon; Michel, à Tarare.

P. S. On trouve aussi aux adresses ci-dessus le TAFFETAS GOMMÉ pour les cors et DURILLONS, de M. Paul Gage, pharmacien à Paris. (3627—816)

PATE PECTORALE

ET SIROP PECTORAL AU MOU DE VEAU,

DE DÉGÉNÉTAIS,

Pharmacien, rue St-Honoré, n^o 327, à Paris.

Pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, enrrouements, et toutes affections de poitrine. — Dépôts, à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, et André; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche.

VENTE AUX ENCHÈRES.

(6371) Le sieur RAMEL, place des Célestins, rue St-Louis, n^o 1, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera procéder à la vente aux enchères et au comptant par le ministère d'un commissaire-priseur, au lieu ci-dessus indiqué, le lundi 11 mars 1839 et jours suivants, à dix heures du matin, de sa belle collection contenant plus de cinquante mille plantes tant de pleine terre que d'orangerie et de serre. On y remarquera une quantité d'orangers de toutes tailles, jusqu'à 4 et 5 pieds de hauteur sur 5 à 6 pouces de circonférence; plus, un très-beau choix de muriers greffés à plein vent, mi-tiges et baguettes; pourrettes d'un, deux et trois ans; une quantité prodigieuse de rosiers en tous genres, jasmains, cycas, dracœna, palmiers, bankia, arbres fruitiers, arbres verts résineux, dahlias, œillets flamands, amaryllis, tubéreuses, pivoinés, bulbes et graines de fleurs, et un nombre infini d'autres végétaux dont le détail serait trop long. Des catalogues seront délivrés gratis dans le magasin.

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, ces *ulcères*, et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peut vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie

et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

(6367) A VENDRE à bon marché. — Petit omnibus, presque neuf, pouvant servir à plusieurs fins. S'adresser à M. Raffin, sellier, rue de l' Arsenal, 3.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les *acrétes* et toutes les *maladies qui ont leur siège dans le sang*, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les *maladies de la peau*, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *lueurs blanches* des femmes, et contre les *écoulements récents* ou *invétérés*, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé Bains de vapeur à domicile.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.